

0290007A  
ACADEMIE DE RENNES  
LYCEE GENERAL LA PEROUSE-KERICHEN  
RUE PRINCE DE JOINVILLE  
29225 BREST CEDEX 2  
Tel : 0298438200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7  
Numéro d'enregistrement : 54  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/03/2019  
Réuni le : 25/03/2019  
Sous la présidence de : Olivier Champeau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

**MARCHES ALIMENTAIRES 2020**

Le conseil d'administration autorise le proviseur du lycée à reconduire les marchés suivants sur l'année 2020, dans les dispositions prévues aux articles 2.4 des CCP de chaque marché :

- MF 2019-01 : Produits d'épicerie
- MF 2019-02 : Fruits et légumes préparés et réfrigérés.
- MF 2019-03 : Produits surgelés.

Le conseil d'administration autorise également le proviseur du lycée à passer des marchés en appel d'offre ouvert pour les denrées alimentaires suivantes au titre de l'année civile 2020 :

- MF 2020-01 : Pain Frais
- MF 2020-02 : Produits laitiers et avicoles
- MF 2020-03 : Préparations alimentaires élaborées et réfrigérées
- MF 2020-04 : Viandes et charcuteries fraîches

Ces marchés seront renouvelables une fois au titre de l'année civile 2021.

Le Conseil d'administration autorise enfin le proviseur à passer des accords-cadres pour la fourniture de fruits et légumes frais, ainsi que pour la fourniture de poisson frais, au titre de l'année 2020.

Le montant maximal des achats de denrées pour l'année 2020 est estimé à 1 500 000€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Champeau

Prénom : Olivier

Signé le: 26/03/2019 19:50:14